



CONDITIONS D'INSCRIPTIONS 2018/2019

Les cours reprendront le lundi 3 septembre 2018 jusqu'au samedi 29 juin 2019. Ils auront lieu toutes les semaines en périodes scolaires, soit 33 séances.

Deux fermetures exceptionnelles : du 17 au 22 décembre 2018 et du 3 au 8 juin 2019.

Les cavaliers préparent le niveau inscrit sur le planning. Le contenu des différents diplômes ayant évolué, les cours porteront sur toutes les phases d'obtention de ceux-ci (notamment théorie et travail à pied).

Le moniteur se réserve la possibilité de déplacer un cavalier si son niveau ne correspond pas à la reprise dans laquelle il s'est inscrit.

Tarifs 2018/2019

Licence 2019	
Enfant (> 2001)	Adulte (<2000)
25 €	36 €

Forfaits annuels - 33 séances			
Par personne / an – en €	Enfant	Adulte	Propriétaire
Cours Initiation Poney – ½ heure	360 €	-	-
Cours 1h - 10 cavaliers	690 €	714 €	456 €
Cours 1h - 6 cavaliers (CSO)	977 €	999 €	682 €
Cours 1h30 - 6 cavaliers (HB Poussins)	1035	-	-
Cours 1h - 4 cavaliers (compétition)	1048 €	1079 €	689 €

Procédure d'inscription

Aucune réinscription ne sera acceptée si le compte du cavalier est débiteur.

Aucune réinscription ne sera faite par téléphone. La réinscription se fait obligatoirement par internet avec règlement de la licence 2019 et à minima d'un acompte de 20 % du forfait.

Les niveaux d'inscription, après évaluations par les moniteurs, sont affichés sur le tableau dans la cour. Ils sont également visibles sur notre site internet (onglet "Prestations" puis "Cours"). Il ne vous sera possible de vous inscrire que sur le niveau d'enseignement correspondant à votre évaluation. Toute modification devra être validée par une monitrice, qui transmettra à l'accueil pour mise à jour.

L'inscription par internet avec l'acceptation des Conditions Générales de Vente, du règlement intérieur et de nos conditions d'inscription vaut engagement pour la saison.

L'inscription se fera à partir du lien <http://serveur-aexae9.com/DAMEBLANCHE>, auquel vous pouvez accéder directement à partir de notre site web www.ferme-dame-blanche.com (onglet « Prestations » puis « Cours »). **Le site ne fonctionne pas correctement avec Internet Explorer ; nous vous demandons d'utiliser Google Chrome ou Mozilla Firefox.**

Le 12 mai prochain, vos identifiants et codes d'accès vous seront communiqués. **Les inscriptions s'ouvriront à 9h :**

Le mercredi 16 mai : niveaux compétitions (CSO et HB - cours compétition et cours classiques), galops 5, 5+, 6, 6+ et 7, les cours de dressage et les cours adultes.

Le jeudi 17 mai : niveaux bébé poneys, poneys, débutants 8/12 ans, galop 1, 1+, 2 et 2+.

Le vendredi 18 mai : les galops 3, 3+, 4 et 4+, ainsi que les cours loisir G2 à G4.

L'accueil téléphonique sera exceptionnellement ouvert non-stop de 9h à 19h du mercredi au vendredi.

Les familles qui ont plusieurs cavaliers s'inscrivant sur des niveaux différents devront se connecter plusieurs fois si les jours prévus sont différents.

Après identification sur votre compte :

Dans le bandeau supérieur, un menu déroulant vous permet d'accéder à toutes les personnes inscrites sur votre fiche. Veillez à bien sélectionner le bon cavalier avant de poursuivre l'inscription. Pour les frères et sœurs non cavaliers en 2017/2018, merci de contacter l'accueil.

Identité : nous vous demandons de bien vérifier vos coordonnées et de les tenir à jour (surtout tél. et mail).

Panier : Les articles que vous ajouterez dans votre panier ont une validité de 2h. Au-delà, tout article qui n'aura pas fait l'objet d'une facture et du règlement correspondant disparaîtra de votre panier.

Factures : vous pouvez visualiser vos factures et les régler en ligne. Vous disposerez de 30 jours pour régler une facture avant relance. Tout règlement non effectué dans les délais bloquera toute inscription à partir de votre compte (forfait, stages, activités...). Si votre compte présente un avoir, merci de contacter l'accueil pour l'utiliser sur une facture.

Licences : les licences sont facturées avec le premier forfait sélectionné. **Pour les cavaliers ayant leur licence validée auprès d'une autre structure, merci de contacter l'accueil avant de vous inscrire.**

Reprises : à chaque forfait choisi, les reprises de cours correspondant à votre niveau de cavalier et disposant de places libres vous seront proposées. Choisissez le créneau horaire qui vous convient.

Forfaits : Lorsque vous voulez acheter un forfait, il ne vous est proposé que ceux qui correspondent à votre situation : adulte, enfant, propriétaire, CSO, HB. Tous les forfaits sont proposés avec deux tarifs :

- l'un correspond à un règlement total (RGLT TOTAL) le jour de votre inscription (remise 8%). Uniquement pour les cavaliers qui se réinscrivent ont la possibilité, **jusqu'au 29 mai**, de régler seulement un acompte si vous disposez d'une avance ou d'un avoir à faire valoir. **Le solde de la facture devra nous parvenir avant le 30 juin 2018.**
- l'autre correspond à un règlement échelonné de votre inscription (pas de réduction). Un acompte de 20% vous est demandé en règlement immédiat. Vous devez ensuite déposer à l'accueil, **sous 30 jours**, le solde du règlement qui sera encaissé tout au long de l'année.

Vous avez la possibilité de régler par :

Prélèvements automatiques : Trimestriels (les 10 septembre, 10 décembre et 10 mars) ; Mensuels (2.00 € de frais supplémentaires par trimestre - le 10 de chaque mois de septembre à juin). Veuillez-vous munir d'un RIB pour établir le mandat de prélèvement - **en cas de changement de coordonnées bancaires, il vous faut établir un nouveau mandat.**

Règlement par chèque : règlement Trimestriel (les 10 septembre, 10 décembre et 10 mars).

Espèces, Chèques Vacances, Coupons Sport : un chèque de caution du montant total de la saison vous sera demandé pour un paiement échelonné sur l'année.

En cas de retard de paiement, au-delà de deux relances infructueuses, l'accès aux structures sera suspendu jusqu'au règlement total dû. En parallèle, le dossier sera placé en recouvrement auprès de Me Vincens-Bouguereau, huissier de justice.

Nouveaux cavaliers

Les inscriptions seront ouvertes **à partir du 29 mai 2018 à 9h**. Vous pourrez établir votre fiche à partir du site, mais nous vous demandons de contacter l'accueil pour définir votre niveau d'équitation - un cours d'évaluation pourra vous être demandé. Si une fiche existe déjà à votre nom, le site bloquera votre inscription : merci de contacter l'accueil. **Nous vous demandons de nous faire parvenir une copie de votre carte d'identité pour compléter votre dossier.**

Points spécifiques

Le certificat médical

Chaque cavalier - **et surtout les compétiteurs** - devra désormais **valider directement sa licence avec un certificat médical sur son compte cavalier** sur www.ffe.com dès que celle-ci sera prise pour la nouvelle saison. Il est donc incontournable d'utiliser l'imprimé officiel fourni par la FFE et disponible sur votre compte licencié - vos identifiants sont indiqués sur la licence qui sera disponible à l'accueil sous 10 jours après validation.

Matériel

Par mesure d'hygiène les cavaliers doivent se munir d'un casque personnel pour les cours d'équitation. Ils devront également avoir un licol et sa longe, ainsi qu'un kit de pansage.

Les protections sont obligatoires à partir du galop 3 ; le port d'un gilet de protection est recommandé à partir du galop 4 et est obligatoire pour le cross.

Pour les cavaliers de compétition, le Poney Club ne prête plus le matériel spécifique, les cavaliers devront fournir leur matériel (casques, éperons, protections, sangle de ramassage et martingale) et **par-là même, le surveiller**.

Cours et annulations

Les cours seront ouverts, et maintenus ouverts en cours d'année, à 5 cavaliers minimum.

Les cavaliers inscrits dans les cours débutants (bébé poney-initiation, bébé poney, poneys (bronze, argent et or), et débutants 8/12 ans) bénéficient du mois de septembre pour confirmer leur inscription. Les modalités de règlement se feront à l'accueil au mois de juin après règlement de l'acompte sur internet.

Les annulations d'inscription devront se faire par écrit (courrier, mail) auprès du secrétariat. L'inscription est remboursée en totalité si l'annulation d'inscription se fait avant le 31 juillet 2018. Si l'annulation a lieu entre le 1er août et le 3 septembre 2018, 20% du forfait reste acquis au club. Toute annulation après la reprise des cours ne donne lieu à aucun remboursement.

Vous bénéficiez de 3 séances récupérables sur la saison - hors absences pour maladie. **Les absences ne seront récupérables et récupérées que si elles sont gérées à partir de votre compte** (onglet "reprises"). Pour être récupérable, votre absence devra être faite au plus tard 24h avant le cours. Les récupérations pourront se faire sur des reprises de même niveau que vous, et qui auront une disponibilité. **Pour que le système fonctionne au mieux des contraintes de chacun, nous vous demandons de bien nous signaler les absences : ce n'est qu'à cette conditions que tous les cavaliers pourront faire leurs récupérations.**

Les absences pour maladie devront être signalées exclusivement à l'accueil. Elles ne seront pas récupérables mais bénéficieront, sur présentation d'un certificat médical, d'un avoir (70% du coût de la séance) à faire valoir sur la saison 2018/2019 (hors réinscriptions 2019/2020).

Organisations spécifiques

Les cours d'initiation Bébé Poney sont ouverts pour les enfants de deux à quatre ans. Ils durent **30 minutes**. **La présence d'un adulte est obligatoire pendant toute la durée du cours.**

Les cours Loisir G2 à G4 sont ouverts aux cavaliers de plus de 12 ans qui préfèrent pratiquer l'équitation en loisir (balades, pas d'obstacles...). Les séances seront définies chaque fois avec la monitrice en fonction des envies des cavaliers.

Cours compétitions CSO et HB

Pour intégrer les cours compétitions, nous vous demandons de vous rapprocher de Claire et Laura pour le CSO et de Lyonel pour le Horse ball. Ils vous positionneront sur le bon niveau de compétition s'il reste de la place.

Pour le CSO : le cours CSO est obligatoire et contiendra une partie d'enseignement classique. Vous n'avez plus l'obligation de vous inscrire à un deuxième forfait ou un cours particulier complémentaire. Il faut prévoir deux concours par mois ainsi que les championnats de France en juillet à Lamotte Beuvron en cas de qualification.

Pour le HB Poussins : le cours HB dure 1h30. Les cavaliers n'ont pas l'obligation de s'inscrire à un deuxième cours.

Pour le HB - autres catégories : le deuxième cours d'équitation en niveau classique reste obligatoire (sauf pour les propriétaires en pension box ou pré/box). Il faut prévoir un match par mois, d'octobre à mai, plus la finale nationale le week-end de Pentecôte.

Pour les compétiteurs (CSO et HB) : Pour les cavaliers qui doivent (HB) ou qui peuvent (CSO) s'inscrire à un cours classique, **des reprises à 4 cavaliers ont été rajoutées en lieu et place des cours particuliers** pour les cavaliers de niveau galops 3 à 7. Pour le HB, les catégories Benjamins, Minimes et Cadets ont également la possibilité de s'inscrire sur le cours HB technique du mercredi à 19h00.

Les cours CSO et HB perfectionnement sont destinés aux cavaliers propriétaires ou ayant une pension / demi-pension, inscrits à deux cours (CSO / HB + cours classiques à 10 / 4 cavaliers). Ils sont gratuits. L'inscription se fera à partir du mois de septembre.

La Ferme de la Dame Blanche est consciente des coûts que représente la compétition, et que, selon les périodes de l'année, ceux-ci peuvent se cumuler et être délicats à gérer. Pour ceux qui souhaitent échelonner ces charges, vous avez la possibilité de réaliser des versements au rythme et au montant qui vous conviennent, pendant la saison de compétition. Ces sommes seront placées en acompte sur votre compte et positionnées sur les factures au fur et à mesure qu'elles seront établies. L'accueil vous transmettra nos coordonnées bancaires sur simple demande.

Pensions, demi-pensions et propriétaires

Les cavaliers non propriétaires ayant une demi-pension "club ou propriétaire" ou pension complète "club ou propriétaire", bénéficieront d'une remise de 16% sur le forfait club. Elle sera appliquée mensuellement après mise en place de celle-ci. Pour les propriétaires qui ne montent pas leur cheval en cours, les forfaits clubs leur seront proposés à l'inscription et la même remise se fera après la rentrée. **A nous signaler au plus tôt.**